



Dette contractée par un le conjoint marié ss consentement

Par **metge**, le **05/06/2008** à **16:06**

Bonjour,rnrnJe suis dans une situation délicate.Suite à une procédure de divorce par consentement mutuel qui n'a pas abouti, rétractation de ma femme le jour même de la signature décembre 2007, nous vivons toujours sous le même toit mariés sous le régime de la communauté et je viens de découvrir qu'elle a contracté dans mon dos un prêt de 7500 euros en février.Je n'ai aucune prise sur cet argent, nos comptes étant séparés.j'ai pris rendez-vous chez un avocat, que puis-je faire en attendant?